



**Vote électronique**

**Élections CPE**

## **Élection des représentants des personnels BIATSS à la Commission Paritaire d'Établissement – CPE**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**

### **Liste présentée par l'intersyndicale de la Sorbonne Nouvelle**

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, l'ensemble des personnels ITRF, AENES et des bibliothèques de l'université devra élire ses représentant.e.s à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE) de l'établissement.

Cette commission se réunit pour examiner les mesures individuelles concernant des décisions défavorables aux agents comme par exemple :

- refus de titularisation ;
- refus de congés, de temps partiel, de télétravail, de congés de formation ;
- disponibilité et réintégration des fonctionnaires ;
- désaccord sur le compte-rendu de l'évaluation professionnelle annuelle ;
- sanctions disciplinaires.

### **Vos représentant.e.s issu.e.s de l'Intersyndicale s'engagent à :**

- assurer la défense individuelle et collective des personnels ;
- conserver leur indépendance vis-à-vis de la Direction ;
- défendre l'égalité de traitement des collègues ;
- informer les collègues avant et après les réunions des commissions paritaires ;
- rencontrer les collègues en faisant la demande avant la tenue de la commission.

**Votez et faites voter pour la liste présentée  
par l'Intersyndicale de la Sorbonne Nouvelle**